



Municipalité de Saint-Norbert séance ordinaire du 1er février 2010

Sont présents: Mme Louise Lépine, conseillère
 Mme Jacynthe Leduc, conseillère
 Mme Lise L'Heureux, conseillère
 MM Claude Thouin, conseiller
 Guy Paradis, conseiller
 Jocelyn Denis, conseiller

Est absent : M. André Dauphin, maire

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présente: Mme Martine Laberge directrice générale/secrétaire-trésorière, gma.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 00 par un moment de réflexion, suggéré par la mairesse suppléante madame Louise Lépine. Madame Martine Laberge, directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, fait fonction de secrétaire.

1.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal du 4 janvier 2010.
3. Rapport financier de janvier 2010.
4. Conciliation bancaire.
5. Correspondance.
6. Rapport financier 2009 par le comptable monsieur Michel Sylvestre C.A..
7. Période de questions.
8. Liste des taxes non payées 2009.
9. Quote-part de l'office d'habitation de la Bonne Aventure.
10. Facture des matières résiduelles à Saint-Cléophas.
11. Fonds de pension de Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, Martine Laberge.
12. Remboursement des frais d'utilisation du compte des loisirs.
13. Aide financière pour les dîneurs à l'école Sainte-Anne.
14. Aide financière pour l'école Sainte-Anne.
15. Aide financière à un organisme de la municipalité.
16. Demande carrière été 2010.
17. Animation de la messe du 14 février 2010 à 9 h 30.
18. Avis de motion du règlement décrétant la réalisation des travaux d'excavation, entretien et stabilisation, ingénierie et surveillance du cours d'eau Bibeau branche 2 et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés sera présenté à une séance ultérieure, en vue de son adoption..
19. Avis de motion du règlement décrétant la réalisation des travaux d'excavation, entretien et stabilisation du ruisseau Bibeau et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds du contribuable intéressé sera présenté à une séance ultérieure, en vue de son adoption.
20. Résolution d'appui : augmentation des coûts CRTC.
21. Résolution d'appui : programme d'aide à domicile.
22. Quote-part du service intermunicipal des Loisirs.
23. Approbation finale de la programmation de la taxe d'assise.
24. Avis de motion règlement de modification au règlement de zonage.
25. Adoption du 1^{er} projet de règlement de modification au règlement de zonage.
26. Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
27. Divers.
28. Clôture et levée de la séance.

2.- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2010, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CLAUDE THOUIN, APPUYÉ PAR MADAME LISE L'HEUREUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2010 EST APPROUVÉ.

3.- RAPPORT FINANCIER DE JANVIER 2010

Le rapport financier est proposé par Monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité. Les recettes du mois sont de 28 319,76 \$. Les comptes suivants sont approuvés:

COMPTES À APPROUVER:

959157	approuvé le mois passé	
959158	approuvé le mois passé	
959159	Monsieur André Dauphin (remboursement d'une partie des frais de son cellulaire pour 10 mois)	464.50 \$
959160	Fonds de l'information foncière (mutation)	9.00 \$
959161	Patrick Morin inc. (extension, tapis, lumières des sapins sur le pont...)	826.80 \$
959162	approuvé le mois passé	
959163	Service Récréatif de Saint-Norbert (avance de la balance du budget des loisirs)	6 000.00 \$
959164	MRC de d'Autray (inspection de novembre 2009, téléphonie, boues de fosses septiques, et honoraires professionnels du cours d'eau Bibeau)	33 910.74 \$
959165	Association des directeurs municipaux du Québec (cotisation des directeurs généraux année 2010)	395.06 \$
959166	Rivest et fils (quincaillerie)	103.87 \$
959167	Épicerie Gami (frais de poste et biens non durables)	436.66 \$
959168	Transports G. Desrosiers (démantèlement de barrages de castors)	903.00 \$
959169	Société mutuelle de prévention inc. (gestion de la prévention de janvier à juin 2010)	282.19 \$
959170	Association des directeurs municipaux du Québec (cours de formation)	355.56 \$
	Excavation Normand Majeau inc. (chemins d'hiver 3e versement)	11 757.93 \$
	Commercial Maintenance Chemical Corp. (dégraisseur en granule pour l'usine d'épuration)	824.20 \$
	Service et équipement de sécurité Joliette senc. (recharge d'extincteur)	55.76 \$
	PG Govern (enveloppes et rappel de taxes)	346.14 \$
	Produits chimiques Sany inc. (rénovateur pour vinyle)	10.33 \$
	Soudure Hunistech inc. (réparation d'un but de hockey)	33.86 \$
	Les Trophées J.L.M. inc. (5 plaquettes maire et conseillers)	45.15 \$
	Tracteurs A. Laramée inc. (souffleur à neige et matériaux de réparation)	7 887.33 \$
	Visa Desjardins (sapin de Noël)	624.17 \$
	Xérox (frais de photocopies 30 septembre au 31 décembre 2009)	440.65 \$
	Landry inc. (papier pour le photocopieur)	58.68 \$
	Madame Julie St-Cyr (activité sportive pour ses deux enfants année 2009)	100.00 \$
	Automobiles Réjean Laporte et fils (essence)	683.96 \$
	MRC de d'Autray (mise à jour, matières résiduelles et téléphonie)	9 187.73 \$

TOTAL DES DÉPENSES: 75 743.27 \$

SALAIRES DÉPÔT DIRECT VIA LA CAISSE POPULAIRE:

Salaires des membres du conseil pour le mois de janvier 2010 je vous ferai un dépôt à part pour la différence du montant de l'indexation au coût de la vie)	2 401.36 \$
Salaires de la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, madame Martine Laberge (4 au 28 janvier 2010 4 semaines)	3 438.75 \$
Salaires de l'employé municipal monsieur François Cordey (4 au 29 janvier 2010 4 semaines)	2 404.00 \$

TOTAL DES SALAIRES: 8 244.11 \$

COMPTES PRÉ AUTORISÉS PAYÉS À LA CAISSE:

Hydro-Québec (éclairage à l'usine d'épuration)	182.21 \$
Hydro-Québec (éclairage de la fontaine)	25.52 \$

TOTAL DES COMPTES PRÉ AUTORISÉS: 207.73 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES: 84 195.11 \$

4.- CONCILIATION BANCAIRE

La conciliation bancaire au 1^{er} février 2010 indique au grand livre général un solde réel de 197 830,42 \$.

5.- CORRESPONDANCE

La directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, madame Martine Laberge fait part aux membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune autre correspondance au bureau.

6.- (10-02-010) RAPPORT FINANCIER 2009

CONSIDÉRANT QUE le comptable Monsieur Michel Sylvestre C.A. explique aux membres du conseil le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'accepter ce rapport qui indique des revenus de l'ordre de 1 031 554 \$ pour des dépenses de 991 053 \$. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 40 501 \$.

7.- PÉRIODE DE QUESTIONS: (10-02-011) DÉPOT DE PHOTOS PAR MONSIEUR FRANÇOIS DEGRÉ

Monsieur François Degré est dans la salle pour nous déposer 7 copies de photos. Ces photocopies seront remises à notre inspectrice en bâtiment et en environnement madame Nathalie Raymond puisse que celles-ci concernent l'installation d'une fosse septique chez monsieur Michel Laporte du 3254 chemin du Lac.

8.- (10-02-012) LISTE DES TAXES 2009 NON PAYÉES

CONSIDÉRANT QUE d'après l'article 1022 du code municipal, le secrétaire-trésorier est tenu de préparer l'état des taxes impayées pour le présenter à une session ordinaire;

CONSIDÉRANT QUE la liste soumise au conseil est celle des taxes de l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE tous les comptes inférieurs à 100,00 \$ ne recevront qu'un simple rappel amical;

CONSIDÉRANT QUE sur demande du conseil, cette liste doit être envoyée à la Municipalité Régionale de Comté;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes seront avisées par lettre recommandée des procédures qui suivront s'ils n'acquittent pas leur compte dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité que cette liste soit envoyée à la Municipalité Régionale de Comté de d'Autray le 20 mars 2010 en prévision de la vente pour non paiement des taxes qui se tiendra le 2^e jeudi de juin 2010.

9.- (10-02-013) QUOTE-PART DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA BONNE AVENTURE

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2010;
CONSIDÉRANT QUE l'office d'habitation a besoin de cet argent pour les dépenses d'opération courante ;
CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2010;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de remettre à l'Office municipal de la Bonne Aventure le montant de 8 769 \$.

10.- (10-02-014) FACTURE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES À SAINT-CLÉOPHAS

CONSIDÉRANT QUE nous avons conclu une entente avec la municipalité de Saint-Cléophas pour un de leurs contribuables;
CONSIDÉRANT QUE cette entente concerne le service d'enlèvement des matières résiduelles;
CONSIDÉRANT QUE ce montant a été déterminé au budget 2010;
CONSIDÉRANT QUE ce compte est payable dans un délai de 30 jours;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de faire parvenir la facture suivante à la municipalité de Saint-Cléophas:

⇒ 199,72 \$ pour l'enlèvement des matières résiduelles pour un de leurs contribuables

11.- (10-02-015) FONDS DE PENSION DE MADAME LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, GMA, MARTINE LABERGE

CONSIDÉRANT QUE nous désirons octroyer immédiatement à la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, madame Martine Laberge le montant de son fonds de pension;
CONSIDÉRANT QUE ce montant est pour l'exercice financier 2010;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité de lui verser un montant de 1 098,76 \$ en fonds de pension totalisant sa part en frais de déplacements annuels et la part de la municipalité en régime de retraite.

12.- (10-02-016) REMBOURSEMENT DES FRAIS D'UTILISATION DU COMPTE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE les frais bancaires peuvent nous être remboursés pour le compte des loisirs;
CONSIDÉRANT QUE ce remboursement a été demandé l'an passé;
CONSIDÉRANT QUE le remboursement demandé couvre l'année financière 2009;
CONSIDÉRANT QUE le montant demandé s'élève à 111,90 \$;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de demander le remboursement de ces frais au conseil d'administration de la Caisse Populaire Desjardins Dusablé.

13.- (10-02-017) AIDE FINANCIÈRE POUR LES DÎNEURS À L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les parents d'enfants qui dînent à l'école;
CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2010;
CONSIDÉRANT QUE ce montant permet de réduire la facture des parents;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Claude Thouin, appuyé par monsieur Jocelyn Denis et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte-Anne un montant de 4 000 \$ pour réduire la facture des parents qui ont des jeunes, qui dînent à l'école.

14.- (10-02-018) AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider l'école Sainte-Anne pour défrayer le coût de certains de leurs achats;
CONSIDÉRANT QUE le montant alloué a été prévu au budget 2010;
CONSIDÉRANT QUE ce montant permet d'acheter de l'équipement pour les jeunes de l'école Sainte-Anne;
EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité d'allouer à l'école Sainte Anne un montant de 1 000 \$ pour l'achat de divers articles.

15.- (10-02-019) AIDE FINANCIÈRE À UN ORGANISME DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aider les organismes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu au budget 2010;

CONSIDÉRANT QUE le montant alloué est de 500,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité alterne d'un organisme à un autre chaque année;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité d'allouer cette année le montant de 500,00 \$ au cercle de Fermières de Saint-Norbert.

16.- (10-02-020) DEMANDE CARRIÈRE ÉTÉ 2010

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire une demande de subvention à carrière été 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention permettra l'engagement de moniteurs (trices) pour notre camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être effectuée avant le 31 mars 2010;

CONSIDÉRANT QUE ce programme sera demandé par notre directrice des loisirs madame Sergine Bouchard pour le Service Récréatif Saint-Norbert;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Sergine Bouchard à demander ce programme pour et au nom de la municipalité de Saint-Norbert.

17.- (10-02-021) ANIMATION DE LA MESSE DU 14 FÉVRIER 2010

Madame la directrice générale/secrétaire-trésorière, gma, Martine Laberge avise les membres du conseil que ce sera à la municipalité d'animer la messe le Dimanche 14 février 2010.

18.- (10-02-023) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXCAVATION, ENTRETIEN ET STABILISATION, INGÉNIEURIE ET SURVEILLANCE DU COURS D'EAU BIBEAU BRANCHE 2 ET DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR LES BIENS-FONDS DES CONTRIBUABLES INTÉRESSÉS

Monsieur le conseiller Guy Paradis, donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant la réalisation des travaux d'excavation, entretien et stabilisation, ingénierie et surveillance du cours d'eau Bibeau branche 2 et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds des contribuables intéressés sera présenté à une séance ultérieure, en vue de son adoption.

19.- (10-02-022) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EXCAVATION, ENTRETIEN ET STABILISATION, ET DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE IMPOSÉE SUR LES BIENS-FONDS DECONTRIBUABLES INTÉRESSÉS

Madame la conseillère Lise L'Heureux, donne avis de motion qu'un projet de règlement décrétant la réalisation des travaux d'excavation, entretien et stabilisation du ruisseau Bibeau et décrétant l'imposition d'une taxe spéciale imposée sur les biens-fonds du contribuable intéressé sera présenté à une séance ultérieure, en vue de son adoption.

20.- (10-02-024) RÉSOLUTION D'APPUI : AUGMENTATION DES COÛTS DU CRTC

CONSIDÉRANT QUE le gérant du réseau de fibres optiques de la MRC de D'Autray, la Commission Scolaire des Samares, a informé la MRC qu'une demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires (ESLT) a été déposée au CRTC le 30 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray ignorait totalement le dépôt de cette demande qui va influencer très directement son coût d'opération du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE le CRTC a statué en 2008 que les services de structures de soutènement doivent être classés parmi les services de biens publics;

CONSIDÉRANT QUE le 14 novembre dernier, le CRTC a demandé aux « parties intéressées » de fournir leurs commentaires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray désire donner son avis sur cette demande qui pourrait influencer le développement du réseau de fibres optiques de façon très importante;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray conteste vigoureusement les fortes augmentations des tarifs allant de 200 à 750 % pour les structures de soutènement;

CONSIDÉRANT QUE rien ne justifie une telle hausse pour des structures n'ayant besoin d'aucun entretien sur plusieurs années dans plusieurs cas et qu'en plus ces hausses varient énormément entre les ESLT, ce qui donne à penser qu'ils ne s'entendent pas sur lesdits coûts, car ceux-ci sont très difficiles à justifier;

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre les tarifs des ESLT varie de façon importante de 200 à 500 % pour les torons, de 400 % à 750 % pour les poteaux et de 380 à 400 % pour les conduits;

CONSIDÉRANT QUE si cette demande de tarifs est acceptée, la MRC verra ces coûts d'utilisation des structures de soutènement passer de 30 236 \$ à 148 313 \$, soit une augmentation de 118 077 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation va remettre en question le développement de son réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation est très difficile à justifier dans un contexte de ralentissement économique et de promotion du développement de l'Internet par les gouvernements alors que ces coûts d'entretien de structure sont répartis sur près de 50 ans (durée de vie probable d'un poteau);

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère inadmissible d'être avisé d'une consultation publique de cette importance par un câblodistributeur local alors que cette décision aura un impact financier majeur sur les finances municipales de l'ensemble du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a adopté la résolution numéro 096421 portant sur le même objet et sollicite l'appui de la MRC de D'Autray;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Norbert :

1. demande au CRTC de ne pas donner suite à la demande de révision des tarifs liés aux services de structures de soutènement des grandes entreprises de services locaux titulaires, car elle n'est pas justifiée, comporte un impact financier extrêmement préjudiciable aux citoyens canadiens et remet en question le développement des réseaux de fibres optiques sur le territoire des municipalités de l'ensemble du Canada;
2. transmettre copie de la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à la Commission Scolaire des Samares, aux députés fédéral et provincial.

21.- (10-02-025) RÉSOLUTION D'APPUI : PROGRAMME D'AIDE À DOMICILE

CONSIDÉRANT QUE nous avons une demande d'appui du CSD d'Autray;

CONSIDÉRANT QUE cet appui concerne le programme de service d'aide à domicile pour les personnes les plus démunies comprenant les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE nous devons permettre à ces personnes de vivre chez elle au lieu d'être institutionnalisées;

CONSIDÉRANT QUE nous devons en aviser notre député afin qu'il puisse faire avancer les choses;

CONSIDÉRANT QUE les fonds alloués présentement sont insuffisants pour offrir des services de qualité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Lise L'Heureux, appuyé par madame Jacynthe Leduc et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre à notre député Monsieur André Villeneuve pour appuyer la demande des EÉSAD auprès du gouvernement.

22.- (10-02-026) QUOTE-PART DU SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été prévu dans notre budget 2010;

CONSIDÉRANT QUE le service intermunicipal des loisirs a besoin de cet argent pour les dépenses d'opération courante ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant leur sera remis après la perception du 1^{er} versement des taxes 2010;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Paradis, appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu à l'unanimité de remettre au service intermunicipal des loisirs le montant de 18 000 \$.

23.- (10-02-027) APPROBATION FINALE DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ASSISE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a changé sa programmation de construction et de réfection d'infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU' elle a du effectuer des travaux sur d'autres chemins lui appartenant ;

CONSIDÉRANT QU' elle veut le faire approuver par le gouvernement pour obtenir la balance du montant de la taxe d'assise;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jocelyn Denis, appuyé par monsieur Claude Thouin et résolu à l'unanimité d'approuver la reddition finale des comptes 2005-2009 (programmation des travaux de construction et de réfection) soumise au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire.

24.- (10-02-028) AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Jocelyn Denis, donne avis de motion qu'un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 131 sera présenté à une séance ultérieure, en vue de son adoption.

25.- (10-02-029) ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Cette question est reportée à une séance ultérieure.

26.- (10-02-030) VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec a été créé conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la « Loi sur la fiscalité municipale » et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 911 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

ATTENDU QUE la municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 911 dès que la chose sera possible;

Il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Norbert demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec de verser dès que possible à Cauca dont le siège social est situé au 485, bd Renault, C.P. 5128, Beauceville (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la « Loi sur la fiscalité municipale » qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

27.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Jacynthe Leduc, appuyé par monsieur Guy Paradis et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 30.

Martine Laberge, directrice générale/
secrétaire-trésorière, gma,

Louise Lépine, mairesse suppléante